



Commande fenetre pvc + volet roulant

Par **mahie5980**, le **03/05/2011 à 14:06**

Bonjour,rnrnSouhaitant faire poser une fenêtre PVC & volet roulant dans notre domicile, nous avons reçu un devis d'une entreprise de notre ville de domiciliation au mois de Novembre 2010.rnNous avons validé le devis le 08/12/10 par une signature "BON POUR ACCORD"au bas du devis, et le commercial a demandé le reglement par chèque, de 30% de la commande, soit 400€. Il est mentionné en bas de page : "ci-joint un acompte de 400€ pour acompte commande".rnrnAprès 4 mois de délai dépassé contre les 6 semaines annoncées initialement, j'ai demandé l'annulation de la commande par téléphone.rnIl m'a été confirmé par le chef d'entreprise, que la commande n'a jamais été passée auprès de son fournisseur, et qu'il acceptait donc l'annulation de la commande.rnNous lui avons donc adressé un courrier en AR, pour confirmation écrite de l'accord d'annulation passé oralement en date du 06/04/11.rnrnSans nouvelle de sa part, nous l'avons rappelé le 03/05 pour lui demander quand est ce qu'il allait nous envoyer le chèque. Il nous propose de passer chez nous le 04/05, pour nous rembourser en "liquide" en échange d'un courrier écrit pour sa comptabilité, attestant le remise en mains propre des 400€.rnEST CE LEGAL????rnMerci d'avance

Par **chaber**, le **03/05/2011 à 15:47**

BonjourrrnrnSi l'entreprise a des difficultés bancaires et n'a plus de chéquier elle ne peut payer que par virement bancaire ou en espèces.rnrnIl est normal s'il vous restitue votre avoir de lui délivrer un reçu pour sa comptabilité.